

L'Accord maintient toutes les pratiques en vigueur relativement à la bière. Celles-ci ne peuvent donc pas être contestées en vertu de l'Accord. S'agissant des pratiques futures, le secteur de la bière aura accès à toute la gamme des mesures de protection qu'offrent les mécanismes de règlement des différends prévus dans l'entente. (Il ne faut pas oublier, toutefois, que les États-Unis conservent leur droit de contester devant le GATT les pratiques actuelles relatives à la bière).

L'industrie vinicole bénéficie maintenant, elle aussi, d'un accès garanti au marché américain. Toutefois, étant donné que sa compétitivité est relative, une période d'ajustement d'une durée de sept ans a été prévue. C'est en grande partie grâce à un ensemble de politiques provinciales que ce secteur industriel et les producteurs de vin qui sont ses fournisseurs ont pu se développer. Il n'en demeure pas moins que les gouvernements, tant fédéral que provinciaux, ont souvent montré qu'ils étaient déterminés à soutenir les producteurs de raisin de cuve et les établissements vini- coles. Ils respecteront leurs engagements pendant que le secteur industriel entre dans une nouvelle ère. Le ministre de l'Agriculture, M. John Wise, a rencontré les représen- tants de l'industrie et des provinces le 3 décembre 1987 pour discuter avec eux des conséquences de l'Accord sur la compétitivité du secteur et pour élaborer des solutions appropriées. Les consultations entre Agriculture Canada, les provinces et le secteur industriel se poursuivent.

La récente décision du Conseil du GATT sur les pratiques des sociétés provinciales des alcools pourrait avoir des répercussions importantes pour l'industrie vini- cole canadienne. L'élimination, échelonnée sur sept ans, des majorations de prix touchant les vins américains, comme le prévoit l'ALE, occasionnera certaines difficultés à l'industrie. Toutefois, les importations de vin européen sont 24 fois plus importantes que celles de vin américain, et la modification des pratiques de majoration des prix pourrait avoir des répercussions très importantes pour l'industrie vinicole canadienne. Le ministre du Commerce extérieur s'est engagé à oeuvrer en concertation avec les provinces pour définir des moyens de donner suite aux recom- mandations du Conseil tout en tenant compte des préoccupa- tions de ce secteur industriel.

Énergie

L'énergie revêt une importance capitale pour l'économie de la Colombie-Britannique. La province se classe au premier rang au Canada pour la production de charbon, au deuxième pour le gaz et au troisième pour le pétrole.